

Documents requis et obligatoires pour une demande de permis de :

Bâtiment accessoire

Vous devez avoir en votre possession:	Le certificat de localisation
	Le plan du bâtiment accessoire à l'échelle qui comprend toutes les dimensions (<i>longueur, largeur, hauteurs jusqu'au faite du toit, pente de toit et hauteur des murs, grandeur de la porte</i>)
	L'emplacement du bâtiment avec les distances par rapport aux limites de terrain et de tout autre bâtiment sur le terrain
	Valeur des travaux
	Date des travaux
	Entrepreneur (le cas échéant)

Important: vous devez respecter la superficie et les hauteurs qui sont réglementées par la ville, dépendant de la superficie de votre terrain et de la résidence

***Mise en garde:** le présent document agit à titre d'information seulement, il est de la responsabilité du requérant de se référer auprès des inspecteurs en bâtiments de la conformité des travaux projetés afin de s'assurer qu'ils respectent les règlements d'urbanisme, les lois et normes en vigueur.*

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction avant l'obtention d'un permis.